

AFFAIRE N° 30

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA POSE DE GARDE-CORPS DEVANT LES ECOLES

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour répondre à une demande importante de mise en place de dispositifs de protection aux abords des écoles, la Commune envisage de lancer un appel d'offres, afin de mieux programmer l'installation de garde-corps qui nécessite plusieurs consultations en cours d'année.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à lancer un appel d'offres pour un marché à commandes établi pour l'année 1989-1990, avec possibilité de reconduction sur trois ans ;
- à passer un marché avec la société retenue par la Commission d'Ouverture des Plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

Les crédits nécessaires sont prévus.

**MONSIEUR MICHEL CHAN-LIAT DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.**

Commissions ECOLES

La Commission émet un avis favorable.

Elle souligne que certaines barrières réalisées en tubes métalliques sont dangereuses. Elle demande que les normes en vigueur soient respectées en la matière.

**Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES,
et TRANSPORT ET CIRCULATION**

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

